

Note d'actualité sur la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

La nouvelle note d'actualité sur la CNULCD !

Tous les trimestres, le Groupe de Travail Désertification vous propose une nouvelle note décryptant l'actualité de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification.

Retrouvez dans cette note en français, l'analyse des dernières négociations, les publications récentes, les prochains événements, un point sur les travaux scientifiques, etc.

L'INTERVIEW



Patrice Burger – La construction du panel des Organisations de la Société Civile

Patrice Burger, président du CARI, revient sur la participation et l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD).

- Quelle a été l'action du CARI dans la participation des OSC au sein de la CNULCD ?

- PB : Dès les débuts de la Convention il m'est apparu que les OSC étaient perçues comme un moyen d'appuyer le plaidoyer pour la reconnaissance de la désertification. Rapidement, des OSC intéressées s'accréditent en tant qu'observateur dans la Convention et le RIOD, un premier réseau international sur la désertification, voit le jour. Cependant il n'arrive pas à porter un message fédérateur des OSC. Un manque de moyens et une certaine instrumentalisation nuisent à ce réseau malgré les bonnes volontés sincères. Dès 1998 le CARI suit les COP et lance en 2001 le Groupe de Travail Désertification (GTD) pour une mobilisation commune des OSC françaises. Le GTD réalise pour la COP6 à Cuba la publication *Désertification et Société civile, repères pour comprendre et agir*, pour faciliter la compréhension de la CNULCD par les OSC mais aussi par les responsables politiques. Le CARI poursuit ce rôle de pionnier en suscitant la création d'un réseau d'OSC européennes, l'eniD, qui devient en 2007 le réseau intercontinental Drynet. Ce réseau continue d'œuvrer pour une participation en substance dans les COP et poursuit un travail étroit avec le Secrétariat de la CNULCD. Le CARI a par la suite été élu au panel des OSC à plusieurs reprises.

- Quand les OSC obtiennent-elles une représentation officielle ?

- PB : Malgré leur rôle d'observateurs et l'existence du GTD et de Drynet, la société civile n'avait pas de représentant légitime et reconnu par les institutions. En 2009 à Buenos Aires, sous l'impulsion des réseaux est actée la décision de créer un « jury » pour sélectionner les OSC soutenues par la CNULCD pour participer aux

COP, afin de contrer le clientélisme. Ce jury, composé de deux représentants des OSC accréditées (un du Nord et un du Sud) et d'un représentant du Secrétariat, forme la première représentation officielle collective des OSC au sein de la CNULCD.

- De nos jours, le panel des OSC est composé de 5 représentants régionaux. Pouvez-vous nous expliquer cette évolution de représentation ?

- PB : La tâche du « jury » de sélection est devenue plus vaste et le besoin d'une représentation plus large s'est fait sentir. Lors de la COP10, le panel a été élargi à un représentant de chaque annexe régionale de mise en œuvre de la Convention. Les OSC des pays développés se sentant exclues, elles ont obtenu une décision à la COP11 : le panel comprendrait désormais des OSC des cinq groupes régionaux de l'ONU.

- En plus de la sélection des OSC invitées par la CNULCD aux COP, quels sont les rôles du panel ?

- PB : Le panel fait progressivement évoluer son mandat en intégrant les modalités de prise de parole des OSC lors des COP, les apports de la société civile sur les sujets de l'agenda, les modes de désignation des représentants des OSC au sein de groupes particuliers comme l'Interface science-politique (SPI) ou encore dans le Comité de Conseil du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres.

- Quels sont les enjeux actuels du panel des OSC ?

- PB : Les récentes COP ont montré un réel engagement du panel à organiser la participation des OSC à la CNULCD. C'est un gain indéniable en substance pour la Convention : la question des droits fonciers a été portée pour la première fois à l'agenda de la COP14 grâce aux efforts de la société civile. Les OSC ont un réel pouvoir de peser sur les décisions et un espace pour le faire. Un enjeu est de mieux structurer les travaux du panel entre les COP en développant une participation plus dynamique au niveau régional. Un autre défi est de veiller à une participation des OSC à chaque groupe de concertation créé lors des COP.

Retrouvez l'actualité du panel des OSC : www.csopanel.org



Retrouvez ici les dernières négociations entreprises par les groupes de travail au sein de la Convention.

CRIC19

La dix-neuvième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC19) aura lieu au Centre de conférence mondial de Bonn, en Allemagne, du 10 au 12 février 2021. Le CRIC19 examinera la mise en œuvre effective de la Convention aux niveaux national, sous régional et régional, y compris les mises à jour du processus de fixation volontaire des objectifs de neutralité en matière de dégradation des terres, l'opérationnalisation du Fonds pour la neutralité en matière de dégradation des terres et la mise en œuvre de l'initiative sur la sécheresse. Le Groupe de travail intergouvernemental sur les politiques et mesures de mise en œuvre efficaces pour lutter contre la sécheresse dans le cadre de la Convention présentera son rapport intérimaire pour examen par les Parties. Les informations sur le développement et la promotion d'activités de renforcement ciblé des capacités pour faire progresser la mise en œuvre de la Convention ainsi que le processus de notification et d'examen de la Convention seront également examinés.

Évaluation de la Grande Muraille Verte

La CNULCD a publié un rapport sur l'état de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte établi sur la base de données transmises par les 11 pays du Sahel engagés dans l'initiative. L'état des lieux montre que l'ambition initiale de restauration de 100 millions d'hectares de terres est atteinte à hauteur de 4% seulement. Le rapport fournit une analyse des problèmes persistents dans la mise en œuvre de la

Grande Muraille Verte, à savoir un manque de financement, et un faible leadership des États. Le manque d'implication de la société civile qui n'est pas évoqué, est à déplorer dans la production de ce rapport qui occulte la multitude d'actions menées à de petites échelles dans les territoires.

Engagements des États pour le 17 juin 2020

Un panel de haut niveau, animé par le secrétaire exécutif de la CNULCD, Ibrahim Thiaw, s'est réuni à l'occasion de la journée mondiale de la désertification et de la sécheresse le 17 juin 2020 pour discuter de la question d'un nouveau contrat social pour la nature dans le contexte d'un redressement post-COVID-19. Si la pandémie a mis en évidence la vulnérabilité des systèmes de santé dans le monde et les divers impacts sur l'accès à la nourriture au niveau national, les panélistes ont souligné l'importance de la durabilité environnementale et de la coopération internationale dans les efforts de redressement post-COVID-19.

Mme Marieme Bekaye, ministre de l'environnement et du développement durable de Mauritanie et présidente actuelle de l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, a souligné la nécessité d'une stabilité du financement, d'une meilleure collecte de données environnementales et de plus d'innovation et de technologie pour l'initiative régionale de la GMV.

Le Premier ministre indien a quant à lui annoncé le déblocage de plus de 260 milliards de dollars afin de surmonter la pandémie avec l'objectif ambitieux de restaurer en Inde 26 millions d'hectares de terres dégradées d'ici 2030 et de reconstituer la couverture forestière de 2%.

ON PRÉVOIT



Retrouvez une liste non exhaustive des prochains événements internationaux liés à la désertification et à l'environnement dont le calendrier a été bouleversé en raison de la pandémie de COVID-19

Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification :

19^{ème} session du Comité de révision de la mise en œuvre de la Convention (CRIC19) : 10-12 février 2021 à Bonn en Allemagne

Congrès Mondial de la Nature de l'UICN : 7-15 janvier 2021 à Marseille en France

Convention des Nations unies sur la diversité biologique : 15^{ème} Conférence des Parties (COP15) : deuxième trimestre 2021 à Kunming en Chine

Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques : la 26^{ème} session de la Conférence des Parties (COP26) prévue en 2020 est reportée en 2021 (date et lieu à préciser)



Credits photo : IISD/Angeles Estrada

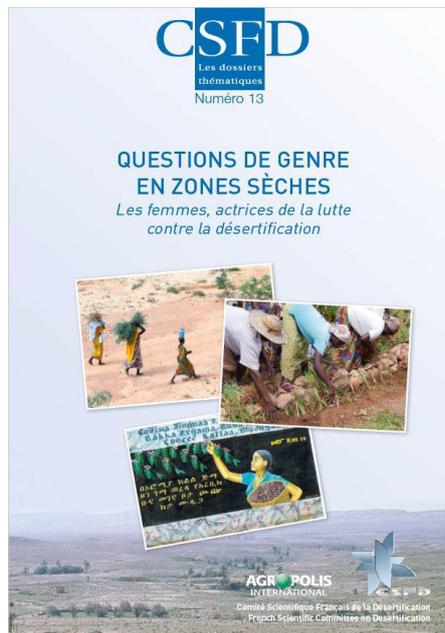


Jean-Luc Chotte, nouveau président du CSFD

Jean-Luc Chotte, directeur de recherche à l'Institut de recherche et développement (IRD), devient le nouveau président du Comité scientifique français de la désertification (CSFD) pour un mandat de 3 ans. Membre du CSFD depuis 2017, Jean-Luc Chotte fut aussi expert scientifique de l'Interface science-politique (SPI) de la CNULCD de 2016 à 2019.

Publication : *Question de genre en zones sèches - Les femmes, actrices de la lutte contre la désertification*

Publié en novembre 2019 dans les dossiers thématiques du CSFD, [ce dossier](#) aborde les relations de genre au sein des populations vivant en milieu rural, dont les moyens d'existence sont étroitement liés à la qualité et à la diversité des ressources fournies par les écosystèmes. Ces sociétés sont marquées par une forte division des tâches, des activités et des responsabilités entre hommes et femmes, et, pour cette raison, les conséquences de la désertification ne les affectent pas dans les mêmes domaines.



ON RÉFLÉCHIT



La FAO et la CNULCD collaborent pour l'élaboration d'un guide technique pour l'intégration des [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers](#) (VGGT) dans la mise en œuvre de la CNULCD et de la neutralité en termes de dégradation des terres (NDT). Cette action fait suite à la reconnaissance par la 14^{ème} Conférence des Parties de la Convention, de l'importance d'une bonne gouvernance foncière pour l'atteinte de la NDT ([Décision 26/COP.14](#)).

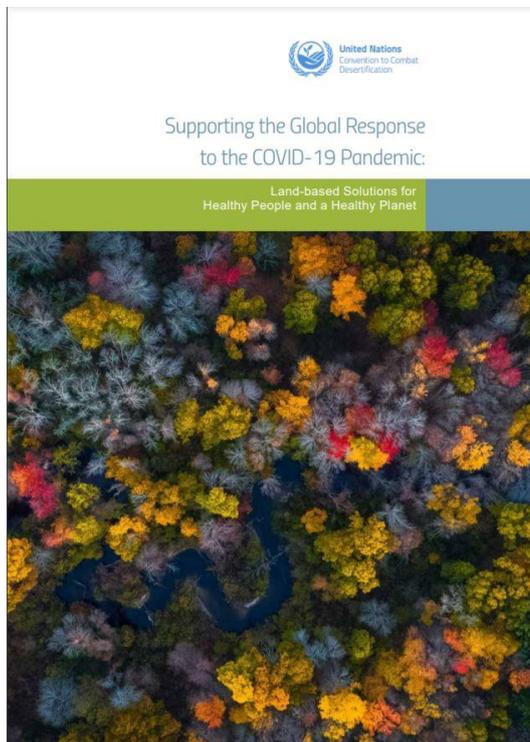
Le guide technique devra faire le lien entre la mise en œuvre des VGGT et le cadre de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, en mettant l'accent sur l'identification des facteurs favorables, des obstacles et des avantages pour créer un environnement favorable entre la sécurisation foncière et la gestion durable des terres afin d'atteindre les ODD. Il s'appuiera sur des études de cas de méthodes d'intégration des questions foncières dans la lutte contre la désertification, qui ont fait leurs preuves dans différents pays. Durant ce processus, une série de consultations en ligne est menée. Le panel des OSC accréditées à la Convention est chargé de recueillir les contributions de la société civile chemin faisant sur les contenus du guide, et par l'apport d'études de cas sur des approches ou méthodes d'intégration des questions foncières dans la lutte contre la désertification.

Pour contactez le panel des OSC : csopanel@unccd.int

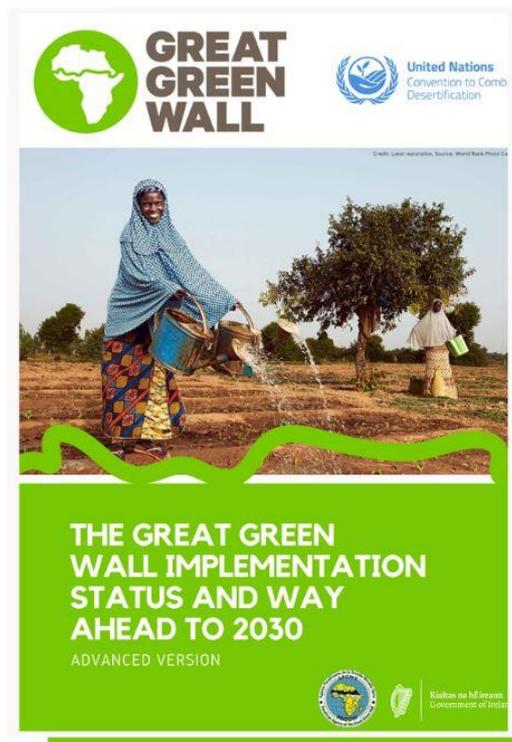


ON PUBLIE

[Soutenir la réponse mondiale à la pandémie de COVID-19 : solutions basées sur la terre pour des populations et une planète en bonne santé \(en anglais\)](#)



[La grande muraille verte : état d'avancement de la mise en œuvre et voie à suivre jusqu'en 2030 \(en français et en anglais\)](#)



Un avis, un conseil pour cette première note d'actualité sur la CNULCD ? N'hésitez pas à partager vos impressions à cette adresse : info@gtdesertification.org
Merci de votre lecture !

Groupe de Travail Désertification

12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort, France
+33 (0)4 67 55 61 18 / www.gtdesertification.org

Coordination : CARI

Rédaction : Manon Albagnac, Sébastien Chailleux, Maëva Lannes

Crédit photo : IISD, Angeles Estrada, CNULCD